



Communiqué du conseil des ministres

03 septembre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le mardi 3 Septembre 2019 sous la présidence de Monsieur Mohamed Cheikh El Ghazouani, Président de la République.

Le Conseil a examiné et approuvé un projet de loi de finances rectificative pour l'année 2019. Le présent projet de loi de finances rectificative pour 2019 intervient conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi 039-2018 du 09 octobre 2018 portant Loi Organique relative aux lois de finances.

Ce réaménagement du budget ne comporte pas de dispositions fiscales et poursuit l'objectif de sincérité des comptes de l'Etat et renferme l'ensemble des ouvertures et annulations de crédits nécessaires à la gestion budgétaire 2019 et aux réaménagements des organigrammes gouvernementaux.

Le Conseil a également délibéré sur une communication présentée par le Premier Ministre relative à l'engagement de la responsabilité du Gouvernement sur son programme dont la présentation devant l'Assemblée Nationale est prévue avant le 08 septembre courant, et ce conformément aux articles 42 (nouveau), 74 et 75 de la Constitution.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens à l'Etranger a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Président de la République a instruit le Gouvernement à l'effet de mieux coordonner les actions visant à apporter des réponses diligentes et appropriées aux situations résultant des dernières intempéries et en général à toutes autres situations d'urgence qui pourraient survenir dans l'avenir.

Il a également engagé le Gouvernement à prendre les mesures idoines pour faire face aux dangers inhérents aux activités de l'orpillage traditionnel sur les travailleurs du secteur ainsi que sur l'environnement.